

Renvoi au comité Militaire de l'adresse des vétérans de la 56ème compagnie, en garnison à Lyon (Rhône) qui félicitent la Convention et demandent à être formés en bataillon, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité Militaire de l'adresse des vétérans de la 56ème compagnie, en garnison à Lyon (Rhône) qui félicitent la Convention et demandent à être formés en bataillon, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21121_t1_0012_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

révolutionnaire atteigne en tous lieux les conspirateurs et protège le patriotisme; qu'elle soit le boulevard de la liberté que vous faites germer dans tous les coeurs!

La société populaire de Port-Briec fière de tenir à un département où la tranquillité fruit de l'union et de la sollicitude des autorités constituées, n'a jamais été altérée, dont l'énergie a su préserver son sol de l'invasion des brigands, par une levée en masse l'hyver dernier, après avoir fourni un valeureux bataillon à la défense de Nantes; cette société, Représentans, loin d'affecter votre sensibilité par des récits affligeants qu'heureusement elle n'a pas à vous énoncer, jure avec vous une haine implacable à tous les ennemis de la tranquillité publique, de surveiller tous les factieux et de cimenter de son sang vos efforts pour maintenir la vertu et la justice à l'ordre du jour.

Ainsi, Représentans, tandis que l'héroïsme de nos bataillons porte l'épouvante et la mort dans les camps des tyrans couronnés, tandis qu'ils fuyent en pâlisant devant le pas de charge républicain et que nos frères multiplient les victoires, en envahissant le territoire ennemi; vous comprimez dans l'intérieur la malveillance contre-révolutionnaire, vous maintiendrez toujours le règne de la justice et des loix, vous proscrirez sans retour l'oppression qui a deshonoré la France, vous poursuivrez les assassins d'un courageux représentant du peuple qui s'est montré avec tant d'éclat contre la tyrannie et dont le rétablissement a inspiré la joie la plus vive dans tous les coeurs et l'on entendra bientôt crier avec des transports d'allégresse sur tous les points de la France libre : La patrie est sauvée!

Vive la République, Vive la Convention nationale!

CARTEL aîné, *président*, DUVAL, BRETANGE,
DEMEURE, *secrétaires*.

[*Les membres du bureau de la société populaire de Port-Briec au président de la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (13)

Liberté, Justice, Égalité.

Citoyen président

Nous t'adressons l'expression des sentiments de la société populaire ou plutôt de la masse des citoyens de Port-Briec. Tous désiraient souscrire cette adresse, et le seul motif d'éviter le retard qu'occasionnerait le recueil de tant de signatures, aucun ami de la liberté, aucun ennemi de la tyrannie ne devant être privé de cet avantage, a déterminé la société à arrêter que le bureau la feroit partir sur le champs.

Salut et fraternité.

CARTEL aîné, *président*, DUVAL, BRETANGE,
DEMEURE, *secrétaires*.

(13) C 325, pl. 1403, p. 11.

6

Les administrateurs du département du Bas-Rhin annoncent à la Convention que le citoyen Rosentritt, artiste minéralogiste, directeur des usines nationales de Soultz, a fait, dans le canton de Soultz, la découverte d'une mine de bitume solide qui, par la coction, fournit un goudron minéral préférable au goudron végétal, et que cette mine est suffisante pour alimenter la marine de la République; ils adressent un mémoire de l'auteur et le rapport de l'épreuve qu'ils ont fait faire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Travaux publics (14).

7

La société populaire de Villeneuve-sur-Lot [Lot-et-Garonne] fait part d'un trait de dévouement civique des citoyens Jean Fabre et Jurquet, marins, qui ont perdu, l'un le bras et l'autre trois doigts, au combat naval du 13 prairial et qui veulent encore combattre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé aux comités de Salut public et d'Instruction publique (15).

La société populaire de Villeneuve donne connoissance à la Convention nationale d'un trait de courage qui vient de se passer sous ses yeux. Le citoyen Jurquet, marin, ayant eu un bras et trois doigts emportés dans le combat qui a eu lieu le 13 prairial, revenant dans ses foyers avec le citoyen Jean Fabre, autre soldat qui avoit eu les deux bras emportés dans le même combat, s'étant présentés tous les deux chez le commissaire aux classes; le citoyen Jurquet s'étant aperçu que ce commissaire le rayoit comme incapable de servir la patrie, s'y opposa avec vivacité, en disant : « *Citoyen, ne m'otez pas du nombre des défenseurs de la liberté; je puis encore être utile à ma patrie lorsque je serai rétabli : j'ai deux doigts à une main, mais ils seront terribles contre les Anglais.* »

Cette société invite la Convention à fixer un traitement à ces deux braves marins (16).

8

Les vétérans de la cinquante-sixième compagnie, en garnison à Lyon [Rhône], félicitent la Convention sur son énergie,

(14) P.-V., XLVIII, 25. *Bull.*, 5 brum. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 666; *J. Fr.*, n° 764; *M. U.*, XLV, 123.

(15) P.-V., XLVIII, 25.

(16) *Bull.*, 4 brum. (suppl.). *Ann. Patr.*, n° 665; *J. Mont.*, n° 19.

l'invitent à rester à son poste et demandent à être formés en bataillon.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (17).

9

La société populaire de Bayeux [Calvados]^a, celle de Saint-Lizier [Ariège]^b et celle de L'Aigle, département de l'Orne^c, rappellent les services que les sociétés populaires ont rendus à la République, demandent le maintien du Gouvernement révolutionnaire et la compression de l'aristocratie sans cesse renaissante, sous quelque forme que ce soit.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

a

[*La société populaire et républicaine de Bayeux à la Convention nationale, le 16 vendémiaire an III*] (19)

Liberté, Égalité.

Représentants,

La société Populaire et Républicaine de Bayeux veut la consommation de la Révolution par le gouvernement révolutionnaire. Elle veut aussi le régime de la terreur, si on entend la terreur dont la justice se sert pour frapper les méchants et les ennemis du Peuple.

Une terreur qui paralysait tous les esprits, qui pèzerait sur tous les individus, qui ne ferait aucune distinction entre le crime et la vertu, entre les partisans de la révolution et ses ennemis, ne convient point à des hommes libres. Ce fut celle qu'employèrent, dans leurs siècles, les Néron, les Caligula, les Marius, les Sylla, et tous les autres tyrans qui ont tourmenté l'humanité.

Toujours elle a été l'arme et l'instrument des passions. Naguères elle planait sur toutes les têtes; et quatre factions principales, qui n'ont été que l'explosion des passions les plus criminelles, ont failli renverser la République.

Cette terreur arrête l'élan des esprits révolutionnaires. Le crime, qui ne craint rien parce qu'il est audacieux, ose seul se montrer: Il fait agir tous ses ressorts; il dénature tous les établissements, abuse de toutes les lois; détruit la morale publique et privée; sacrifie l'intérêt général à ses excès, à ses fureurs. Le régime de la terreur peut enfin être comparé aux remèdes administrés par des charlatans; ils

(17) P.-V., XLVIII, 25-26.

(18) P.-V., XLVIII, 26.

(19) C 325, pl. 1403, p. 1. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *Mess. Soir*, n° 797; *M. U.*, XLV, 170-171.

font taire la douleur par un effet violent, tandis qu'ils empoisonnent les sources de la vie.

Représentants, continuez de maintenir le gouvernement révolutionnaire. Consolidez le par des lois sévères, mais justes, qui ne frappent que les coupables et tous ceux qui voudraient entraver la marche de la Révolution.

Placez toujours votre confiance dans les sociétés populaires, elles sont le rempart de la liberté.

Ralliez tous les Français par la justice et par la bienfaisance. Un peuple libre, victorieux de ses ennemis, dégagé des préjugés et de la superstition, ne peut et ne doit être gouverné que par la justice.

La société populaire et républicaine de Bayeux vous sollicite de rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez conduit au port le vaisseau de la République. Elle vous proteste qu'elle considérera toujours la Convention nationale comme le point central de la Révolution: qu'elle se ralliera à elle dans tous les temps, dans toutes les circonstances; et qu'elle ne cessera de poursuivre l'aristocratie sous quelque forme qu'elle se présente.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire et républicaine de Bayeux séance du seize vendémiaire, l'an 3^{ème} de la République française, une et indivisible.

Un frère, au nom du comité de correspondance, a fait lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale, pour lui manifester les sentiments qui animent cette société. Ce projet d'adresse a été unanimement adopté. La société a arrêté que l'adresse serait insérée au procès-verbal de la séance de ce jour, envoyée manuscrite à la Convention, imprimée et envoyée aux sociétés populaires affiliées. Cet arrêté pris à l'unanimité a été généralement applaudi des tribunes.

L. BOUCHER, *président*,
FOSSIER, PEPIN, *secrétaires*.

b

[*La société républicaine de Saint-Lizier, à la Convention nationale, le 17 vendémiaire an III*] (20)

Citoyens Représentants

Le triumvirat que vous avez terrassé, avoit comprimé l'esprit public, intimidé les patriotes, il n'existoit plus dans la République un homme libre dont le nom ne fut inscrit dans des listes de proscription; grâces à votre sagesse et à votre énergie, les patriotes ont retrouvé la République, les opprimés des pères qui leurs tendent une main protectrice, et les conspirateurs une justice impartiale qui les frappe.

Les citoyens composant la société populaire de Saint-Lizier, vous remercient des soins que vous apportez à chercher les innocents dans les

(20) C 325, pl. 1403, p. 2.